



Amiante sous-section 3

Référentiel d'évaluation et de certification

SOMMAIRE

Préambule.....	3
1. Les référentiels	3
a. Référentiel d’activité du formateur certifié.....	3
b. Référentiel de compétences	4
2. L’accès à la certification amiante sous-section 3	5
a. Critères d’inscription.....	5
b. Déroulé de la formation.....	5
c. Organisation des épreuves	6
3. L’attribution de la certification.....	7
a. Les modalités d’obtention de la certification	7
b. Les modalités de communication des résultats.....	7
c. Les modalités de rattrapage	7
4. Maintien et actualisation des compétences (MAC) des formateurs certifiés.....	7
ANNEXES.....	8

Préambule

Le référentiel de certification a pour objectif de garantir une évaluation homogène et reproductible, permettant une égalité de traitement de l'ensemble des candidats à la certification amiante sous-section 3.

Le présent document rappelle les domaines de compétences attendus et précise les règles d'évaluation appliquées ainsi que les conditions d'obtention de la certification propre au dispositif amiante sous-section 3.

Les contenus du présent document sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction du contexte réglementaire et/ou technique.

1. Les référentiels

a. Référentiel d'activité du formateur certifié

Missions	Activités
<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir l'action de formation pour chaque public - Animer l'action de formation - Evaluer les acquis de la formation - S'assurer de la mise à jour du contenu de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les objectifs pédagogiques par public • Elaborer et mettre en œuvre les déroulés pédagogiques par public • Elaborer et mettre en œuvre des modalités et des supports d'évaluation par public • Actualiser le contenu en tenant compte des évolutions réglementaires et techniques (activité de veille) • Intégrer des ressources spécifiques du dispositif amiante sous-section 3 dans l'élaboration des contenus • Mettre en œuvre par public et par activité la plateforme pédagogique et le matériel associé • Elaborer des mises en situation pédagogiques par public et par activité • Contrôler la recevabilité des inscriptions (public concerné, prérequis...)

Le formateur certifié est chargé de dispenser les formations à la prévention des risques liés à l'amiante conformément à ***l'arrêté du 23/02/2012 et aux prescriptions du dispositif national précisées dans le document de référence « Dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'amiante sous-section 3 »***.

Par sa double expertise, pédagogique et technique, le formateur amiante sous-section 3 contribue à l'acquisition de connaissances et au développement des compétences permettant :

Aux **encadrants techniques** de :

- Préserver la santé et assurer la sécurité des travailleurs ;
- Procéder à l'analyse du risque pour l'opération de traitement de MCA ;
- Définir les méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli de l'opération et au traitement des déchets.

Aux **encadrants de chantiers** de :

- Préserver la santé et assurer la sécurité des travailleurs ;
- Mettre en œuvre l'organisation prévue, maîtriser la sécurité et le déroulement d'une opération, de l'installation au repli du chantier ;
- En référer à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières ou d'éléments nouveaux.

Aux **opérateurs de chantier** de :

- Préserver leur santé et assurer leur sécurité ainsi que celle des autres personnes concernées, tout en protégeant l'environnement ;
- Mettre en œuvre l'organisation prévue et réaliser les travaux, conformément aux instructions reçues ;
- Alerter sa hiérarchie en cas de situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

Pour cela le formateur amiante sous-section 3

- Participe, au sein de sa structure (OF) à l'analyse de la demande et/ou du besoin du client.
- Vérifie les prérequis et la validité de l'inscription des stagiaires.
- Conçoit les progressions, déroulés et supports pédagogiques.
- Prépare et anime des actions de formation destinées aux stagiaires.
- Conçoit des mises en situation, et exploite la plateforme pédagogique.
- S'assure de l'efficacité des moyens mis à disposition pour chaque public, afin de prévenir les risques liés à l'amiante dans leur activité.
- Evalue les acquis de formation de chaque stagiaire.

b. Référentiel de compétences

Chaque domaine de compétences est décliné en savoirs associés. Pour que le stagiaire s'approprie les exigences du dispositif, les niveaux attendus sont précisés.

Domaine de compétences	Savoirs associés
Articulation entre les différents textes réglementaires pour appuyer les choix en matière de prévention des risques liés à l'amiante DC1	Nature et hiérarchie des différents textes réglementaires
	Rôle et responsabilités en prévention des principaux acteurs internes et externes participant à l'intervention
	Dispositions du code du travail applicables dans le cadre de l'intervention et leurs évolutions
	Dispositions du code de la santé publique relatives à l'amiante et leurs évolutions
	Dispositions réglementaires relatives aux déchets d'amiante et leurs évolutions
	Veille réglementaire « Amiante »
Dans le cadre d'une opération amiante sous-section 3 prévoir et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques, de la réglementation et des options techniques. DC2	Prévision et intégration de la prévention dans toutes les phases de l'opération : de l'appel d'offre au repli du chantier et à la restitution des locaux.
	Choix des mesures de prévention (organisationnelles, techniques et humaines) sur la base de l'évaluation des risques
	Elaboration, maintien et mise à jour des documents nécessaires à la réalisation de l'intervention et à sa traçabilité
	Identification du danger amiante
	Evaluation du risque amiante
	Intégration de l'évaluation et de la prévention du risque amiante dans une démarche globale de prévention des risques professionnels
Concevoir, animer et évaluer des actions de formation conformes à la réglementation amiante en cours et aux référentiels associés. DC3	Conception du programme des formations conformément à l'arrêté du 23 février 2012, aux document de référence, et aux référentiels associés
	Conception d'activités pédagogiques sur la plateforme dédiée
	Animation des formations conformément au programme établi
	Evaluation des acquis conformément aux modalités définies par l'arrêté du 23 février 2012
	Veille technique et pédagogique pour un contenu de formation actualisé

2. L'accès à la certification amiante sous-section 3

Ce chapitre vise à présenter la voie d'accès à la certification de formateur amiante sous-section 3 :

- Le suivi de l'action de formation amiante sous-section 3 INRS / OPPBTP,
- Et - La réussite aux épreuves de certification.

Afin de garantir le déploiement d'une offre de formation homogène et de qualité, l'INRS et l'OPPBTP ont élaboré un dispositif permettant le développement de compétence de formateur à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 3.

a. Critères d'inscription

Les candidats souhaitant s'inscrire à la formation de formateurs amiante sous-section 3, doivent démontrer qu'ils satisfont à l'ensemble des 3 critères suivants :

Critère 1	A	<ul style="list-style-type: none"> • une expérience d'au moins cinq ans dans les activités exposant à l'amiante à des postes d'encadrement technique dans le secteur du bâtiment, du génie civil ou de l'industrie;
	B	<ul style="list-style-type: none"> • ou un niveau ingénieur en prévention des risques professionnels avec un minimum de cinq ans d'expérience professionnelle en tant que préventeur dans le secteur du bâtiment, du génie civil ou de l'industrie comprenant des activités exposant à l'amiante;
	C	<ul style="list-style-type: none"> • ou dix années d'expérience professionnelle dans les activités exposant à l'amiante dans le secteur du bâtiment, du génie civil ou de l'industrie;
Critère 2		<ul style="list-style-type: none"> • et une expérience pédagogique d'au moins deux ans en matière de conception et d'animation de sessions de formation des travailleurs relevant de la sous-section 3 du code du travail ;
Critère 3		<ul style="list-style-type: none"> • et un projet professionnel en rapport avec la formation de formateur amiante sous-section 3

Ces prérequis réglementaires, issus de l'arrêté du 23 février 2012 précité, favorisent la réussite aux épreuves certificatives. Un dossier de candidature détaille les justificatifs nécessaires à la validation de l'inscription. Ce dossier est disponible directement sur le site internet de l'INRS.

L'examen de la complétude du dossier, l'analyse des pièces transmises et la vérification de l'exactitude des prérequis se font par une commission bipartite réunissant des membres représentants de l'INRS et de l'OPPBTP.

L'absence de justificatif, la non-conformité aux critères induisent, de fait, la non recevabilité du dossier.

b. Déroulé de la formation

Le stage n'aborde pas les éléments déclarés comme acquis lors des prérequis.

Cette formation de formateurs se compose :

- d'une réunion préparatoire la semaine précédant la formation. Des travaux préparatoires estimés à 3,5 heures seront à produire avant le démarrage de la formation,
- de 7 jours de formation hybride (modalité distancielle et présentielle) en discontinu comprenant des apports et exercices
- d'une période d'intersession de 3 à 4 semaines permettant la production de travaux intersession estimés à 7 heures et la réalisation de l'épreuve certificative n°1 estimés à 3,5 heures (temps asynchrone),
- de 3 jours d'épreuves incluant des rattrapages « à chaud » le cas échéant et délibérations du jury.
- d'un entretien individuel de fin de formation entre le stagiaire et l'équipe pédagogique.

Le schéma ci-dessous reprend l'enchaînement des temps de formation.

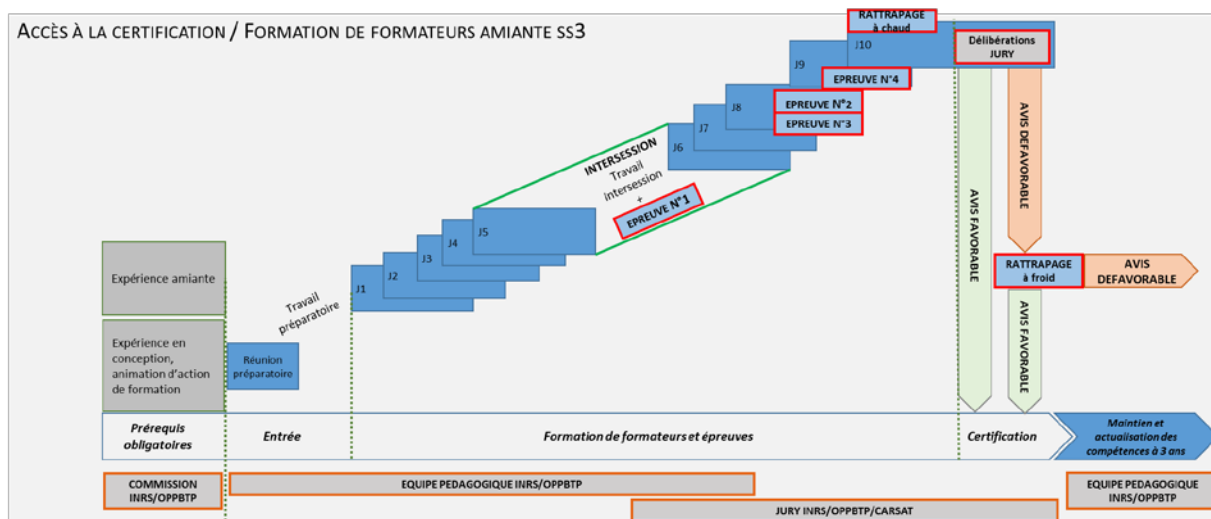


Figure 1 Vue d'ensemble du dispositif de formation de formateurs

En cas d'avis d'échec, le stagiaire pourra, s'il le souhaite, s'inscrire de nouveau à la formation de formateurs.

c. Organisation des épreuves

La certification des formateurs « amiante sous-section 3 » repose sur des mises en situation professionnelle. Le système d'évaluation permet d'évaluer les compétences indispensables et nécessaires à l'activité du formateur. Pour évaluer le niveau acquis en formation, 4 épreuves sont prévues dans le dispositif de certification. Une épreuve permet d'évaluer plusieurs domaines de compétences.

Chaque épreuve est présentée ci-dessous. Les critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent document.

ÉPREUVE N° 1 / Conception d'un QCM réglementaire d'évaluation des acquis

Les QCM conçus doivent permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à :

- Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis adaptés à chacun des 3 publics
- Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis conformes aux référentiels et à la réglementation en vigueur,
- Rédiger des consignes de QCM cohérentes avec le document de référence national,
- Produire des questionnaires d'évaluation des acquis pertinents, réglementairement, techniquement et pédagogiquement.

ÉPREUVE N°2 / Etude de cas : analyse critique d'un plan de retrait lié à une opération amiante sous-section 3

L'analyse critique ainsi que les propositions d'amélioration du plan de retrait étudié ou de l'opération amiante sous-section 3 analysée devront permettre d'évaluer les capacités techniques du candidat à :

- Formuler une analyse pertinente et argumentée,
- Proposer des solutions techniques en adéquation avec la réglementation en vigueur,
- Proposer des solutions techniques en adéquation avec les règles de l'art en matière de prévention des risques professionnels.

ÉPREUVE n° 3 / Conception d'un déroulé pédagogique

Le déroulé pédagogique conçu doit permettre d'évaluer les capacités du candidat à :

- Elaborer un séquentiel et des supports en respectant les référentiels,
- Concevoir les évaluations associées aux objectifs formalisés.

ÉPREUVE N°4 / Animation d'une séquence de formation

L'animation proposée doit permettre d'évaluer les capacités du candidat à :

- Animer une séquence de la formation en s'adaptant au public,
- Donner du sens à la séquence, notamment en termes de prévention,
- Evaluer l'atteinte des objectifs.

A la suite de l'animation, le stagiaire passe un entretien individuel avec le jury. Cet entretien permet au stagiaire de justifier ses choix pédagogiques.

Au final le candidat a :

- **Conçu par public, un QCM d'évaluation des acquis ;**
- **Analysé, corrigé une étude de cas portant sur une opération amiante ss3 ;**
- **Conçu des déroulés pédagogiques (séquentiels et supports) ;**
- **Animé une séquence de formation ;**
- **Justifier de ses choix techniques et pédagogiques.**

3. L’attribution de la certification

a. Les modalités d’obtention de la certification

Le succès aux épreuves démontre la capacité du formateur à dispenser des formations dans le cadre du dispositif amiante ss3. Les évaluations se font grâce aux grilles annexées au présent référentiel de certification.

Dans un souci de transparence, les grilles sont remises aux stagiaires avant les épreuves.

Domaine de compétences	Epreuves associées
Articulation entre les différents textes réglementaires pour appuyer les choix en matière de prévention des risques liés à l'amiante DC1	Epreuve n°1
	Epreuve n°2
	Epreuve n°3
	Epreuve n°4
Dans le cadre d’une opération amiante sous-section 3 prévoir et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l’évaluation des risques, de la réglementation et des options techniques. DC2	Epreuve n°2
	Epreuve n°3
	Epreuve n°4
Concevoir, animer et évaluer des actions de formation conformes à la réglementation amiante en cours et aux référentiels associés. DC3	Epreuve n°1
	Epreuve n°3
	Epreuve n°4

b. Les modalités de communication des résultats

Les résultats sont communiqués lors d’un entretien individuel de fin de formation entre le candidat et le responsable de l’organisation des épreuves.

c. Les modalités de rattrapage

En cas d’échec à des épreuves, des sessions uniques de rattrapage « à froid » seront proposées.

4. Maintien et actualisation des compétences (MAC) des formateurs certifiés

Le formateur souhaitant maintenir et actualiser ses compétences en prévention des risques liés à l’amiante et ainsi proroger sa capacité à former, doit s’inscrire à la formation de recyclage de formateur proposée par l’INRS et l’OPPBTP.

Cette formation doit être suivie dans un délai de 3 années.

Afin de valider son inscription, le formateur certifié doit démontrer qu’il remplit le critère suivant :

- Avoir dispensé à minima 6 formations préalables à la prévention du risque amiante (relevant de l’arrêté du 23 février 2012) sur les 3 dernières années à destination d’au moins 2 publics différents sur le champ de la certification obtenue.

Les modalités d’inscription, de justification d’acquisition des prérequis sont détaillées sur la fiche programme du stage « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l’amiante » téléchargeable sur le site internet de l’INRS.

ANNEXES

1. Consignes générales et grille d'évaluation de l'épreuve « Conception d'un QCM réglementaire d'évaluation des acquis » - EPREUVE N°1

A partir des référentiels de compétences (cf. document de référence), concevoir, pour chaque public, un questionnaire à choix multiples (QCM) conforme aux modalités d'évaluation des acquis présentées dans l'arrêté du 23/02/12.

Le nombre de questions par public est fixé à :

- 4 questions pour l'Encadrement technique
- 4 questions pour l'Encadrement de chantier
- 4 questions pour l'Opérateur

Les stagiaires doivent concevoir une grille de correction pour chaque QCM comprenant : la durée, les consignes, les barèmes appliqués, les réponses à l'ensemble des questions.

Chaque réponse doit être justifiée par :

- la citation de la référence réglementaire (numéro et code associé),
- une courte explication pédagogique visant à expliciter le texte réglementaire cité en référence.

Grille d'évaluation

Les QCM sont appréciés sur les aspects pédagogiques et réglementaires. Ils donnent lieu à deux notes distinctes :

- Une note Pédagogique, dont les critères sont identifiés en violet
- Une note Réglementaire, dont les critères sont identifiés en orange

	Cotation de 0 à 1
(1) Pertinence d'une consigne	
(2) Pertinence d'un barème	
(3) Elaboration d'une grille d'évaluation	
(4) Conception d'un QCM globalement équilibré sur les thèmes	
Sous-Total 1 = (1) + (2) + (3) + (4) - COEFF 2	0

						Réglementaire	Pédagogique	
Cotation de 0 à 1	(5) La question porte sur un thème du référentiel de compétence du public ou de l'arrêté du 23/02/12	(6) Pertinence de la <u>question</u> par rapport aux rôles et missions du public ciblé	(7) Pertinence des différentes <u>propositions</u> faites	(8) Respect des règles de conception d'un QCM	(9) Pertinence réglementaire et pédagogique des justifications des réponses justes	(10) Pertinence réglementaire et pédagogique des justifications des réponses fausses	Total par question (5) + (9) + (10) COEFF 1	Total par question (6)+(7)+(8)+(9)+(10) COEFF 1

Conditions de réussite : L'avis de recevabilité sera attribué si les **deux notes** sont supérieures ou égale 15/20.

Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
< 12/20	12/20 – 15/20	> 15/20
AVIS DEFAVORABLE – Proposition RATTRAPAGE à froid	AVIS DEFAVORABLE – RATTRAPAGE à chaud	AVIS FAVORABLE

2. Consignes générales et grille d'évaluation de l'épreuve « Analyse critique d'un PDRE, d'une opération amiante sous-section 3 » - EPREUVE N°2

Les candidats doivent procéder à l'évaluation d'un exercice pédagogique « étude de cas opération amiante ss3 ».

Cette analyse critique comporte :

- Une évaluation concrète du niveau de la copie présentée ;
- Des propositions d'amélioration technique de l'intervention amiante ss3 traitée.

Grille d'évaluation

Analyse critique d'un extrait de plan de retrait	0 éléments d'analyse erronés et/ou hors sujet	1 éléments d'analyse pauvres, a minima, sans valeur ajoutée	2 éléments d'analyse pertinents avec une valeurs ajoutée	3 éléments d'analyse pertinents, apport de contenu technique, de la réflexion et de la connaissance
Localisation de la zone à traiter				
Quantité d'amiante manipulée				
Lieu et description de l'environnement de chantier où les travaux sont réalisés				
La date de commencement et la durée probable des travaux				
Le nombre de travailleurs impliqués				
Le descriptif du ou des processus mis en œuvre				
Le programme de mesures d'empoussièrement du ou des processus mis en œuvre				
Les modalités des contrôles d'empoussièrement définis aux articles R.4412-126 à R.4412-128				
Les caractéristiques des équipements utilisés pour la protection et la décontamination des travailleurs ainsi que celles des moyens de protection des autres personnes qui se trouvent sur le lieu ou à proximité des travaux				
Les caractéristiques des équipements utilisés pour l'évacuation des déchets				
Les procédures de décontamination des travailleurs et équipements				
Les procédures de gestion des déchets				
Les durées et temps de travail déterminé en application des articles R.4412 – 118 et R.4412-119				
Les dossiers techniques prévus à l'article R.4412-97				
Les notices de poste prévues à l'article R.4412-39				
Un bilan aéraulique prévisionnel établi par l'employeur, pour les travaux réalisés sous confinement aux fins de prévoir et de dimensionner le matériel nécessaire à la maîtrise des flux d'air				
La liste récapitulative des travailleurs susceptibles d'être affectés au chantier				
Les mesures à fin de secours de personnes en cas de blessé léger ou nécessitant les secours extérieurs				
Les mesures de repli des installations et de restitution du site de l'opération, en précisant le cas échéant les modalités de décontamination des outillages, matériels et matériaux				
Analyse globale (Coefficient * 3)				

Conditions de réussite : L'avis de recevabilité sera attribué si la note globale est supérieure ou égale 15/20.

Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
< 12/20	12/20 – 15/20	> 15/20
AVIS DEFAVORABLE – Proposition RATRAPAGE à froid	AVIS DEFAVORABLE – RATRAPAGE à chaud	AVIS FAVORABLE

3. Consignes générales et grille d'évaluation de l'épreuve « Conception d'un déroulé pédagogique » - EPREUVE N°3

A partir d'un sujet, construire une séquence de formation à destination d'un public spécifique. La durée de la séquence est propre à chaque candidat.

Le déroulé produit doit faire apparaître :

- Les compétences développées / les objectifs pédagogiques poursuivis / les durées / les situations pédagogiques et les contenus traités / les méthodes et outils pédagogiques utilisées / les critères d'évaluation / les critères de réussite.

Grille d'évaluation

Compétences évaluées à travers la production faite	0 → 1
Formuler des objectifs pédagogiques univoques et atteignables en cohérence avec les référentiels Exemple : l'utilisation de verbes d'action pour définir ce que le stagiaire sera capable de faire à la fin de chaque séquence, respect des éléments de cadrage consignés dans les documents de référence, identification claire des thèmes abordés pendant la formation...	
Construire un séquentiel dont la progression pédagogique s'articule de manière fluide et cohérente Exemple : la durée de chaque étape est réaliste, l'enchaînement des étapes est logique, le fil conducteur est lisible et progressif, le programme est cohérent au regard de la durée de formation...	
Intégrer dès la conception du séquentiel les modalités de mise en œuvre, les outils d'évaluation formative et sommative adaptés Exemple : la présence de temps de consolidation des connaissances, organisation d'épreuves de certification si le dispositif l'exige...	
Construire un séquentiel en respectant une logique d'apprentissage, en diversifiant les méthodes et les situations pédagogiques Exemple : méthode expositive, mises en situation, étude de cas, travaux en sous-groupes : proposition de situation d'apprentissage variées et judicieuse avec éventuellement des consignes d'animation...	

Epreuve avec un coefficient 3

4. Consignes générales et grille d'évaluation de l'épreuve « Animation d'une séquence » - EPREUVE N°4

Les candidats sont évalués sur l'animation d'une séquence construite dans le respect des référentiels nationaux « amiante sous-section 3 ».

Au début de l'épreuve, ils présenteront le contexte de leur intervention et positionneront la séquence animée dans le déroulé global. Suite à leur animation, un temps d'échanges (questions-réponses) est organisé entre le candidat et le jury.

Grille d'évaluation

OBJECTIFS	INDICATEURS DE REUSSITE Selon le sujet de l'épreuve	0	0,5	1
Propose une animation en adéquation avec le déroulé conçu et les référentiels	1. Présente clairement les objectifs de la séquence retenue et animée			
	2. Prépare les documents supports et documents adaptés aux objectifs annoncés			
	3. Propose une animation adaptée à l'objectif annoncé dans le déroulé			
	4. Utilise les techniques pédagogiques prévues dans le séquentiel			
	5. Respecte le timing prévu dans le déroulé			
Anime une séquence de formation adaptée au public	1. Anime la séquence en respectant l'équilibre apport du formateur / activités stagiaires			
	2. Adapte sa communication au public présent			
	3. Structure en points clé, réalise des synthèses			
	4. Prend en compte les remarques et objections des participants			
	5. Encourage et valorise la production			
	6. S'assure de la compréhension et de l'adhésion des stagiaires			
Donne du sens à la séquence animée	1. Reste dans les limites du rôle du formateur			
	2. Donne un sens prévention à sa présentation			
	3. Donne du sens à la réglementation en vigueur en donnant des exemples ou en réalisant des mises en situation adaptées			
	4. Démontre de ses savoirs techniques en transmettant des éléments adaptés au public et au sujet attribués			
	5. Porte un regard critique sur sa production, ses pratiques pédagogiques			

Les épreuves 3 et 4 sont évaluées ensemble.

Conditions de réussite : L'avis de recevabilité sera attribué si la note globale est supérieure ou égale 15/20.

Non acquis < 15/20	Acquis > 15/20
AVIS DEFAVORABLE – Proposition RATRAPAGE à froid	AVIS FAVORABLE

5. Référentiel de certification Ass3

FORMER A LA PREVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE EN SOUS-SECTION 3			
<p>Le formateur certifié est amené au sein d'un organisme de formation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les objectifs pédagogiques par public - Elaborer et mettre en œuvre les déroulés pédagogiques par public - Elaborer et mettre en œuvre des modalités et des supports d'évaluation par public - Actualiser le contenu en tenant compte des évolutions réglementaires et techniques (activité de veille) - Intégrer des ressources spécifiques du dispositif amiante sous-section 3 dans l'élaboration des contenus - Mettre en œuvre par public et par activité la plateforme pédagogique et le matériel associé - Élaborer des mises en situation pédagogiques par public et par activité - Contrôler la recevabilité des inscriptions (public concerné, pré-requis...) 			
Compétences	Épreuves et Modalités		Critères
<p>Articulation entre les différents textes réglementaires pour appuyer les choix en matière de prévention des risques liés à l'amiante</p> <p>DC1</p>	Epreuve n°1	Conception d'un QCM réglementaire d'évaluation des acquis	<p>Les QCM conçus doivent permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis adaptés à chacun des 3 publics - Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis conformes aux référentiels et à la réglementation en vigueur, - Rédiger des consignes de QCM cohérentes avec le document de référence national, - Produire des questionnaires d'évaluation des acquis pertinents, réglementairement, techniquement et pédagogiquement
	Epreuve n°2	Etude de cas / Analyse critique d'un plan de retrait lié à une opération amiante sous-section 3	<p>L'analyse critique ainsi que les propositions d'amélioration du plan de retrait étudié ou de l'opération amiante sous-section 3 analysée devront permettre d'évaluer les capacités techniques du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formuler une analyse pertinente et argumentée, - Proposer des solutions techniques en adéquation avec la réglementation en vigueur, - Proposer des solutions techniques en adéquation avec les règles de l'art en matière de prévention des risques professionnels.
	Epreuve n°3	Conception d'un déroulé pédagogique	<p>Le déroulé pédagogique conçu doit permettre d'évaluer les capacités du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un séquentiel et des supports en respectant les référentiels, - Concevoir les évaluations associées aux objectifs formalisés.
	Epreuve n°4	Animation d'une séquence de formation	<p>L'animation proposée doit permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer une séquence de la formation en s'adaptant au public, - Donner du sens à la séquence, notamment en termes de prévention - Évaluer l'atteinte des objectifs - Justifier des choix techniques et pédagogiques.

Compétences	Épreuves et Modalités		Critères
Dans le cadre d'une opération amiante sous-section 3 prévoir et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques, de la réglementation et des options techniques. DC2	Epreuve n°2	Etude de cas / Analyse critique d'un mode opératoire lié à une intervention amiante sous-section 4	L'analyse critique ainsi que les propositions d'amélioration du plan de retrait étudié ou de l'opération amiante sous-section 3 analysée devront permettre d'évaluer les capacités techniques du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> - Formuler une analyse pertinente et argumentée, - Proposer des solutions techniques en adéquation avec la réglementation en vigueur, - Proposer des solutions techniques en adéquation avec les règles de l'art en matière de prévention des risques professionnels.
	Epreuve n°3	Conception d'un déroulé pédagogique	Le déroulé pédagogique conçu doit permettre d'évaluer les capacités du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un séquentiel et des supports en respectant les référentiels, - Concevoir les évaluations associées aux objectifs formalisés.
	Epreuve n°4	Animation d'une séquence de formation	L'animation proposée doit permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à : <ul style="list-style-type: none"> - Animer une séquence de la formation en s'adaptant au public, - Donner du sens à la séquence, notamment en termes de prévention - Évaluer l'atteinte des objectifs.
Compétences	Épreuves et Modalités		Critères
Concevoir, animer et évaluer des actions de formation conformes à la réglementation amiante en cours et aux référentiels associés. DC3	Epreuve n°1	Conception d'un QCM réglementaire d'évaluation des acquis	Les QCM conçus doivent permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à : <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis adaptés à chacun des 3 publics - Etablir des questionnaires d'évaluation des acquis conformes aux référentiels et à la réglementation en vigueur, - Rédiger des consignes de QCM cohérentes avec le document de référence national, - Produire des questionnaires d'évaluation des acquis pertinents, réglementairement, techniquement et pédagogiquement
	Epreuve n°3	Conception d'un déroulé pédagogique	Le déroulé pédagogique conçu doit permettre d'évaluer les capacités du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un séquentiel et des supports en respectant les référentiels, - Concevoir les évaluations associées aux objectifs formalisés.
	Epreuve n°4	Animation d'une séquence de formation	L'animation proposée doit permettre d'évaluer les capacités du stagiaire à : <ul style="list-style-type: none"> - Animer une séquence de la formation en s'adaptant au public, - Donner du sens à la séquence, notamment en termes de prévention - Évaluer l'atteinte des objectifs.